



PARMI LES LABELS ATTRIBUÉS, CELUI DES « VILLES ET VILLAGES FLEURIS ». ICI, LA VILLE D'ANNECY (HAUTE-SAVOIE) QUI A OBTENU LA « FLEUR D'OR » - © D.R.

DES LABELS QUI DISTINGUENT LES BONNES PRATIQUES

Par Jean-François Coffin

Plusieurs labels existent permettant de distinguer les jardins et espaces verts qui appliquent une démarche environnementale dans leur gestion. Le non-usage ou l'utilisation modérée des pesticides font partie des critères d'attribution.


EcoJardin
la référence de gestion écologique

— LABEL ECO JARDIN —

Construite collectivement par des professionnels de la nature en ville en 2012, la démarche EcoJardin a pour objectif de promouvoir la gestion écologique des espaces verts.

Le label Eco Jardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'en-

retien et des élus. Il concerne tous types d'espaces verts publics ou privés ouverts au public, du parc à l'espace naturel en passant par les cimetières et les arbres d'alignement.

Les outils de mise en oeuvre de la démarche

- Un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts, véritable outil technique et d'aide à la décision pour les gestionnaires.
- Un label associé de dimension nationale, outil de communication auprès du public.
- Le réseau des labellisés Eco Jardin, constitué de professionnels de collectivités, d'entreprises, de centres de formation se réunit chaque année à Paris pour partager les expériences.

Encourager, valoriser, sensibiliser

Le label est attribué par le comité de pilotage du label, suite à un audit du site concerné par un organisme indépendant compétent, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Il a pour but :

- Encourager l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement
- Valoriser le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts.
- Sensibiliser les usagers aux problématiques du développement durable et aux pratiques écologiques en espaces verts.

www.label-ecojardin.fr



— TERRE SAINE —

« Terre saine, communes sans pesticides » est une démarche qui vise à valoriser les collectivités exemplaires et d'accompagner les autres dans la réduction d'usage de pesticides.

Instituée par le ministère en charge de l'Écologie, Terre saine comporte plusieurs actions, notamment :

- La mise en place d'un réseau national de collectivités engagées dans la réduction de l'usage des pesticides,
- la création d'un label pour les communes les plus exemplaires,
- la mobilisation des Agences de l'Eau sur les projets portés par les collectivités,
- l'éducation à la biodiversité dans les écoles avec le soutien de « Vigie Nature »,
- le renforcement de la campagne « Jardiner autrement ».

« Terre Saine » fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites sur tout le territoire. 21 chartes régionales ont rejoint le label. Ces chartes permettent aux collectivités locales de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

49 communes ont été labellisées Terre saine en 2015, et 62 en 2016.

www.developpement-durable.gouv.fr/La-demarche-Terre-saine.html



— VILLES ET VILLAGES FLEURIS —

Le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, plus de 4 000 d'entre elles sont labellisées. Évoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.

Une « ville fleurie ou un village fleuri », c'est une commune qui met en œuvre une politique de préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée de ses espaces verts. Les actions engagées concernent la qualité du sol, une consommation raisonnée de la ressource en eau, la diminution des pesticides, la valorisation des déchets verts ou encore une consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures.

Des actions en faveur de la biodiversité

« Une ville fleurie ou un village fleuri, c'est une commune qui s'engage à préserver la biodiversité sous toutes ses formes. Parce que l'aménagement impacte le fonctionnement des écosystèmes, les communes mettent en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique. La biodiversité est valorisée à travers des actions de connaissance et inventaire des espèces existantes, d'amélioration des milieux, de protection des espaces ou de sensibilisation du public. »

www.villes-et-villages-fleuris.com



— JARDIN REMARQUABLE —

Le label « jardin remarquable » témoigne de la qualité de certains jardins et des efforts faits pour leur présentation

et l'accueil du public. Le respect de l'environnement fait partie des critères d'attribution.

Mis en place en 2004, ce label d'État est accordé pour une durée de cinq ans aux parcs et jardins ouverts au public qui présentent un grand intérêt sur le plan de l'histoire, de l'esthétique ou encore de la botanique. Cet intérêt doit se doubler d'un entretien exemplaire, respectueux de l'environnement, ainsi que d'un accueil attentif du visiteur.

À la demande de leurs propriétaires, les jardins labellisés peuvent bénéficier d'une signalisation routes et autoroutes (arrêté publié le 13 mars 2008), selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Jardin-remarquable



— EVE - ESPACES VÉGÉTAUX ÉCOLOGIQUES —

Les référentiels « Eve » sont destinés à valoriser les pratiques écologiques dans la gestion et/ou la création/réhabilitation des espaces végétaux.

Le référentiel Eve a été développé par Ecocert en 2006, à la demande des collectivités et en collaboration avec un comité d'experts et de professionnels des espaces végétaux et de l'environnement. Ce comité indépendant statue sur le contenu du référentiel et sur l'attribution du label à chaque espace végétal candidat.

Il intègre les principes d'une gestion différenciée et permet d'inscrire la gestion ou la création/réhabilitation des espaces végétaux dans une logique de développement durable.

Pour prétendre à l'obtention du label Eve, la gestion des espaces végétaux doit respecter les critères suivants dès la première année d'engagement :

- L'absence de produits chimiques : herbicides, phytosanitaires, engrais de synthèse.

- Une politique d'économie de l'eau avec la connaissance de la consommation et la mise en place d'un plan de réduction.
- Une attention pour le sol qui doit être considéré comme un milieu vivant et non un simple support: paillage, apport de matière organique, suivi régulier.
- Des actions en faveur de la biodiversité et maintien de végétaux spontanés.

www.ecocert.fr/eve-espaces-vegetaux-ecologiques



— LE CONCOURS JARDINER AUTREMENT —

S'il n'attribue pas de label à proprement parler, le concours « Jardiner autrement, réduisons l'usage des pesticides au jardin » récompense les démarches les plus abouties en termes de préservation des équilibres biologiques au jardin à travers la réduction ou l'abandon de l'usage de produits phytosanitaires.

Pour participer au concours, les jardiniers doivent déposer un dossier présentant leurs espaces, que ce soit en pleine terre ou en pot et indépendamment de la surface cultivée, ainsi que leurs pratiques de jardinage, en particulier celles permettant de réduire ou d'éviter l'usage des pesticides. Le tout doit être accompagné de photos.

Les dossiers sont évalués sur la mise en œuvre d'une démarche globale de jardinage raisonné, sur l'évolution des pratiques et sur le partage des savoir-faire avec l'entourage du jardinier. Ils sont étudiés par un jury composé de membres de la Société Nationale d'Horticulture de France et de partenaires de Jardiner Autrement.

Les cinq lauréats du concours gagnent un week-end pour deux personnes sur le thème du végétal et du jardinage respectueux de la nature.

www.jardiner-autrement.fr ■

À lire...

Voir dans ce dossier *Jardinage écologique. Un accompagnement organisé*, par Florent Roubinet.